

# BRÈVES ÉCONOMIQUES Tunisie & Libye

Une publication du Service Economique Régional de Tunis  
Semaine du 23 juin 2025

## LE CHIFFRE A RETENIR

# 165

Le nombre de bus offerts par la France (Île-de-France Mobilités) à la Tunisie (Transtu)

## Tunisie

### La Tunisie réceptionne la dernière tranche des 165 bus offerts par Île-de-France Mobilités et la RATP

Dans le cadre de la convention de don signée le 27 janvier 2025 entre la Société des Transports de Tunis (Transtu), Île-de-France Mobilités et la Régie autonome des transports parisiens (RATP), la Tunisie a [réceptionné](#), le 25 juin, la deuxième et dernière tranche d'un don de 165 autobus reconditionnés qui ont servi au transport des athlètes handisport dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. Après une première livraison de 80 véhicules en avril, cette seconde tranche comprend 85 bus à moteur thermique à basses émissions, équipés de rampes automatiques pour les personnes à mobilité réduite, d'un système de ventilation dynamique, de climatisation, de caméras de surveillance et d'une transmission automatique. Cette initiative s'inscrit dans le cadre de la coopération entre la Tunisie et la région Île-de-France en faveur d'une mobilité durable et inclusive.

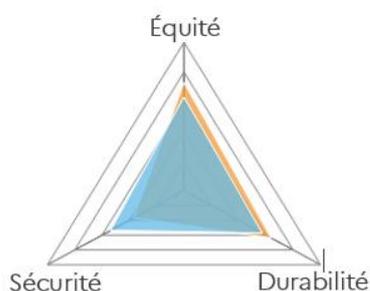
### La Tunisie est classée 2<sup>e</sup> en Afrique dans l'Energy Transition Index 2025

La Tunisie [atteint](#) la 62<sup>e</sup> place sur 118 pays dans l'Energy Transition Index 2025 publié le 26 juin par le World Economic Forum, soit un gain de 17 places par rapport à 2024 (79<sup>e</sup>). Elle devient ainsi le 2<sup>e</sup> pays africain derrière le Nigeria (61<sup>e</sup>) et le 3<sup>e</sup> de la région MENA derrière l'Arabie saoudite (60<sup>e</sup>) et les Émirats arabes unis (48<sup>e</sup>). Son score global de 54,6 points reflète ses performances en matière de sécurité énergétique, de durabilité et d'équité (59,7), ainsi que sa préparation à la transition (46,9). Chacun de ces indices et sous-indices (voir graphiques ci-dessous) est calculé à partir de 43 indicateurs sous-jacents venant de diverses sources (IEA, World Bank, IMF, UN...).

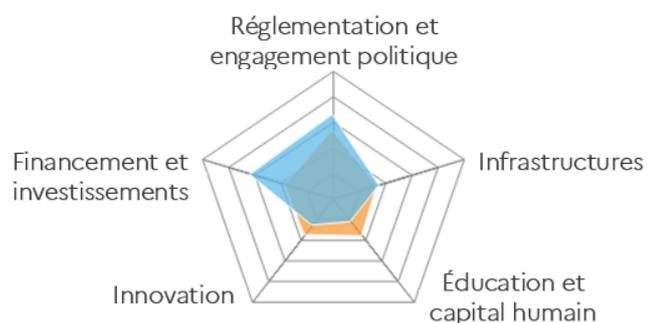
Selon Nefaâ Baccari, directeur de l'énergie solaire à l'Agence Nationale pour la Maîtrise de l'Énergie (ANME), cette progression résulte d'une décennie d'efforts avec notamment l'adoption de la loi de 2015 sur les énergies renouvelables, la mise en place de contrats d'achat d'électricité avec la STEG, ainsi que le lancement de mécanismes

d'appel d'offres pour les projets solaires et éoliens. La capacité installée en énergies renouvelables atteint aujourd'hui 700 MW et devrait passer à 1 000 MW fin 2025, contribuant à l'objectif de porter la part des énergies renouvelables à 35 % de la production électrique d'ici 2030, tout en réduisant la dépendance énergétique et en renforçant la sécurité de l'approvisionnement. Cette dynamique s'inscrit dans l'engagement de la Tunisie en faveur de la neutralité carbone à l'horizon 2050.

#### Performance du système



#### Préparation à la transition



■ Tunisie

■ Moyen-Orient, Afrique du Nord et Pakistan

Source: World Economic Forum

## Vers un renforcement du dispositif de facturation électronique à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025

À compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025, et conformément à l'article 71 de la Loi de finances 2025, les sanctions relatives au dispositif de facturation électronique [entreront](#) officiellement en vigueur.

Applicables aux sociétés relevant de la Direction des grandes entreprises de la Direction Générale des Impôts, pour les opérations réalisées avec l'Etat, les collectivités locales et les entreprises publiques, les sanctions concernent trois cas spécifiques : (i) émission de factures papier pour des opérations relevant du régime de

facturation électronique (amende entre 100 et 500 TND par facture, avec un plafond fixé à 50 000 TND par opération de contrôle) ; (ii) factures électroniques non conformes (entre 250 et 10 000 TND par infraction) ; (iii) transport de marchandises sans justificatif (amende de 20% de la valeur des marchandises transportées, avec un seuil minimum de 500 TND).

Introduite par la Loi de Finances 2016, cette réforme vise à assurer la traçabilité des transactions commerciales et renforcer la transparence fiscale tout en accompagnant la transition numérique des entreprises.

## Lancement d'une commission francophone pour les métiers du luxe et les petites industries

La Commission « Petites Industries et Métiers du Luxe » du Groupement du Patronat Francophone (GPF) a été officiellement [lancée](#) le 20 juin 2025 à Tunis. La présidence a été confiée à Madame Rachida Jebnoun, Fondatrice et Présidente du Conseil International des Femmes Entrepreneures (CIFE).

La cérémonie s'est tenue à la Résidence de l'Ambassadrice de France en Tunisie, Mme Anne Guéguen, en présence de nombreuses personnalités, dont M. Jean-Lou Blachier, président du GPF, et M. Tarek Cherif, président de Conect International.



Son Excellence Madame Anne Guéguen, Ambassadrice de France en Tunisie, lors de la cérémonie de lancement de la Commission

Cet événement souligne le rôle croissant des femmes dans le développement économique et illustre la volonté partagée de renforcer les synergies entre la France, la Tunisie et les autres pays francophones, notamment dans des secteurs à forte valeur ajoutée tels que l'artisanat, le design, le textile ou encore la cosmétique.

## Signature d'un mémorandum stratégique entre le GITAS et le GIFAS pour renforcer la filière aéronautique franco-tunisienne

À l'occasion du Salon international de l'aéronautique et de l'espace Paris - Le Bourget 2025, le Groupement des Industries Tunisiennes Aéronautiques et Spatiales (GITAS) et son homologue français, le GIFAS, ont [signé](#) un mémorandum d'entente stratégique (MoU) visant à accélérer le développement de la chaîne de valeur aéronautique reliant la Tunisie et la France.

Ce partenariat repose sur plusieurs axes structurants : (i) le déploiement du programme AeroExcellence, pour renforcer les compétences techniques et la performance industrielle ; (ii) la mise en œuvre du programme Air Cyber, dédié à la cybersécurité dans les chaînes de valeur ; (iii) le développement de la formation professionnelle et universitaire, afin de mieux répondre à la demande croissante en main-d'œuvre qualifiée.

Pour rappel, la France est le premier investisseur aéronautique en Tunisie [selon](#) la FIPA, avec près de 40 entreprises implantées, représentant plus de 8 500 emplois, soit plus de 90 % des effectifs du secteur.

## L'armée de l'air tunisienne acquiert 12 hélicoptères SUBARU Bell 412EPX

Le 16 juin 2025, lors du Salon du Bourget, Bell Textron a [signé](#) un accord de vente de 12 hélicoptères SUBARU Bell 412EPX à l'armée de l'air tunisienne, première commande de ce modèle en Afrique. Ces appareils, destinés à des missions militaires et de sécurité multi-rôles, viendront renforcer la flotte tunisienne composée de 39 hélicoptères Bell, dont des UH-1, 205 et OH-58.

D'une valeur de 102 millions de dollars selon certaines sources de presse, le contrat comprendrait une formation en transfert de technologie et maintenance en partenariat avec le GITAS.

Cette acquisition s'inscrit dans la continuité des efforts de modernisation de l'armée tunisienne, engagée dans le renforcement de

ses capacités de surveillance et de transport, avec l'appui de partenaires industriels internationaux. Aucun détail n'a été communiqué sur le calendrier précis des livraisons ni sur le montant de l'accord.

**Tableau 1 – Principaux indicateurs structurels de la Tunisie.**

	2024	2025 (p)	2026 (p)
PIB nominal, en Mds USD	53	56,3	57,9
Croissance du PIB réel, en %	1,4	1,4	1,4
Taux d'investissement, en % du PIB	11,9	10,7	10,3
Taux d'épargne, en % du PIB	10,2	8	7,2
Taux d'inflation annuel moyen, en %	7	6,1	6,5
Solde budgétaire, en % du PIB	-5,9	-5,4	-5,2
Recettes publiques, en % du PIB	28,5	28,1	27,6
Dépenses publiques, en % du PIB	34,5	33,3	33
Dette publique, en % du PIB	83,1	82,9	84,2
Solde courant, en % du PIB	-1,7	-2,7	-3,1
Réserves en devises, en Mds USD	9,2	8,1	7,2
Notation souveraine Fitch/Moody's	CCC+/CAA2 stable	CCC+/CAA1 stable	-

Sources : World Economic Outlook April 2025 Database, FMI.

**Tableau 2 – Principaux indicateurs conjoncturels de la Tunisie.**

Indicateurs macroéconomiques	Période	Valeur	Var. par rapport à la période précédente
Croissance trimestrielle du PIB, en g.a. en %	T1 2025	+1,6%	-0,8 p.p.
Taux de chômage, en % de la pop. active	T1 2024	15,7%	-0,3 p.p.
Taux d'inflation mensuel, en %	Mai-2025	5,4%	-0,2 p.p.
Recettes touristiques cumulées, en M TND	Au 20/06/2025	3 028 M TND	+8,5% en g.a.
Revenus du travail cumulés, en M TND	Au 20/06/2025	3 765 M TND	+8,5% en g.a.
Indicateurs monétaires et financiers	Période	Valeur	Var. en g.a.
Taux d'intérêt directeur, en %	Depuis le 26/03/2025	7,5%	-0,5 p.p.
Réserves de change, en jours d'importations	Au 25/06/2025	101 jours	-11 jours
USD/TND	Au 24/06/2025	2,92	-6,98%
EUR/TND	Au 24/06/2025	3,35	-0,32%

Sources : INS, BCT.

# Libye

## Le FMI publie ses conclusions au titre de l'article IV

Par communiqué [publié](#) le 25 juin 2025, le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a conclu les consultations au titre de l'article IV de la Libye pour 2025. En 2024, le taux de croissance du PIB se serait établi à 1,9%, contre 10,2% en 2023, en raison d'une contraction de la production pétrolière. Le FMI prévoit un rebond en 2025, tiré par la reprise du secteur des hydrocarbures, mais souligne que la croissance à moyen terme devrait s'établir autour de 2%. En raison de la fragmentation institutionnelle et de lacunes dans les comptes, le déficit public en 2024 a été réévalué par le Fonds à 25,1% du PIB, tandis que le solde courant aurait été également déficitaire (2% du PIB), pénalisé par le blocage des champs pétroliers entre août et octobre 2024, et par la hausse des importations. Dans ses recommandations, le Fonds préconise : (i) la maîtrise des dépenses publiques via la rationalisation des dépenses courantes (salaires, subventions à l'énergie) et la nécessité de s'accorder sur un budget unifié ; (ii) un cadre cohérent de politique monétaire et de change, avec notamment la mise en place d'un taux directeur afin d'offrir une référence pour la tarification des crédits ou encore la suppression progressive de la taxe sur les devises afin de converger à terme vers l'unification des taux de change ; (iii) le renforcement de la contribution du secteur bancaire à l'activité économique, via la mise en place de plans d'épargne visant à réduire la thésaurisation ou encore l'alignement sur les normes internationales pour la lutte contre le blanchiment d'argent ; (iv) la mise en œuvre de réformes structurelles visant à diversifier l'économie par le développement du secteur privé.

## La NOC signe un mémorandum d'entente avec la société turque TPAO

La Compagnie nationale libyenne du pétrole (NOC) a [signé](#), le 25 juin 2025 à Istanbul, un mémorandum d'entente avec la société turque des hydrocarbures (TPAO). Cette dernière s'engage ainsi à réaliser une étude géologique et géophysique sur quatre zones offshore libyennes, ainsi qu'un levé sismique 2D d'une longueur totale de 10 000 km. Les données issues de ces opérations devront être traitées dans un délai maximum de neuf mois, ouvrant potentiellement la voie à de futures opérations d'exploration et de développement en mer Méditerranée.

**Tableau 3 – Principaux indicateurs structurels de la Libye.**

	2024	2025 (p)	2026 (p)
PIB nominal, en Mds USD	48,4	47,2	47,7
Croissance du PIB réel, en %	1,9	16,1	4,4
Production pétrolière, en M b/j	1,1	1,4	1,5
Taux d'inflation annuel moyen, en %	2,3	2,3	2,3
Solde budgétaire, en % du PIB	-25,1	-5,3	-3,5
Solde courant, en % du PIB	-2	0,3	-0,3
Réserves en devises, en Mds USD	82,9	81,1	79,4

Sources : Article IV Consultation for Libya, 25/06/2025.

La direction générale du Trésor est présente dans plus de 100 pays à travers ses Services économiques.

Pour en savoir plus sur ses missions et ses implantations :

[www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international](http://www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international)

Responsable de la publication : Service économique régional de Tunis

Rédaction : SER de Tunis

Abonnez-vous : [S'inscrire](#)

Clause de non-responsabilité – La Direction générale du Trésor s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, elle ne peut en aucun cas être tenue responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.